



EUROPE

**Comité régional de l'Europe  
Cinquante-huitième session**

**Tbilissi (Géorgie), 15-18 septembre 2008**

EUR/RC58/R5  
17 septembre 2008  
82172  
ORIGINAL : ANGLAIS

**Résolution**

**Examen du processus de communication de rapports au Comité régional sur les résolutions adoptées lors des sessions précédentes**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document EUR/RC58/11 relatif au processus de communication de rapports au Comité régional sur les résolutions adoptées lors des sessions précédentes ;

Ayant pris acte du fait qu'un certain nombre de résolutions comportent un impératif de communication de rapports au Comité régional, pour une durée indéterminée ;

Reconnaissant que le nombre croissant de résolutions requérant de faire rapport a des répercussions pour l'ordre du jour et le programme des sessions futures du Comité régional, et désirant faire le meilleur usage possible du temps pendant les sessions du Comité régional ;

1. ADHÈRE aux recommandations formulées dans le document EUR/RC58/11 ;
2. PRIE le directeur régional :
  - a) de veiller à ce que les impératifs pour la communication de rapports sur la mise en œuvre des résolutions soient clairement définis et, pour les résolutions spécifiant qu'il faut produire plus d'un rapport, à ce que les intervalles entre deux rapports ne soient pas inférieurs à trois ans et supérieurs à cinq ans ;

- b) de proposer, pour chaque résolution, une durée limite précise pour la communication de rapports au Comité régional ;
- c) de mettre fin à la pratique de rédaction de rapports sans précision de durée.